

## Compte Rendu Réunion Parent/Mairie du 17.01.20

Réunion en présence :

- pour la mairie de : Madame MONTSEC, Madame GAMONET et Madame BARBEAU  
A noter l'absence des directeurs des périscolaire des écoles maternelles (Arrêt maladie)
- pour les parents d'élèves de : FCPE : absent  
UNAape : Madame TCHOLAKIAN, Madame CESCHIN,  
Monsieur LE CROSNIER et Monsieur EYRAUD

Sans réel ordre du jour, ci dessous résumé de la réunion :

- Attention attirée sur la transmission d'information entre le corps enseignant et le péri-scolaire à la sortie de l'école suite à un « raté » ayant entraîné la présence d'un enfant seul hors de l'école sans ses parents. Un rappel de la mairie (prévenue rapidement du problème) sera fait sur la procédure de sortie des élèves le soir.

- Concernant les difficultés rencontrées sur la classe 1 au niveau de la présence d'enseignante et d'ATSEM de façon régulière à l'école maternelle Prévert , l'association rappelle que cette situation ne peut perdurer pour le bien-être des enfants, surtout pour les petites sections. Cette situation connue de tous est due à des arrêts maladie à répétition, ne permettant pas de débloquer la situation de façon pérenne, la mairie ne pouvant proposer un poste sur le long terme sans certitudes d'arrêt maladie long.

Pour palier à cela, la mairie passe par une association de réinsertion qui leur coûte 110 000€/an. L'association précise que les remplaçant n'arrive que rarement le matin mais plutôt uniquement à partir de la pause déjeuner (11h15).

Mais en cette période hivernale (décembre/février) l'association n'a pas assez de personnel pour toutes les mairies faisant appelle a eux.

Les solutions qui ressortent ce cet échange sont que la mairie va essayer avant les vacances de février d'effectuer une proposition de reclassement interne de certains agents pour pouvoir récupérer une ATSEM a temps complet sur le poste. La mairie propose également d'instaurer un roulement des ATSEM déjà présentes sur l'école pour privilégier les classes de petites sections et éviter que ce soit toujours la même classe qui supporte ces désagréments.

Proposition de l'association d'effectuer une rotation avec les agents de cantine d'autres sites pour permettre de disposer d'agents sur les postes à forte nécessité.

- Activité péri-scolaire, l'association déplore actuellement le manque d'informations sur les cycles déjà effectués.

La mairie précise qu'à la suite d'une réorganisation des services TAP et de la mise en service du nouveau support numérique de la Mairie, les informations seront disponible en ligne très rapidement. Un affichage reste apparemment toujours utilisés actuellement dans les salles péri-scolaire des écoles pour consultation par les parents. Une communication via les cahiers scolaires sera diffusée pour préciser le chemin d'accès numérique aux parents.

A noter qu'une exposition courant Avril conclura un cycle sur le thème Aquatique.

L'association félicite le service péri-scolaire pour le spectacle « casse noisette » et demande à essayer de communiquer un peu plus tôt sur ce type d'événements.

- Les goûters pris sur le temps péri-scolaire. Sans mention aux règlements intérieurs, les parents peuvent donner un goûter à leur enfants, plutôt que d'avoir celui offert par la mairie. Cet accord

tacite a posé quelques problèmes sur l'école Prévert, les enfants apportant leur propre goûter étant mis à l'écart des autres enfants (salle différentes). La mairie précise qu'en raison des PAI, les enfants ne peuvent pas être tous assis à côté, mais qu'en effet, ils sont tous censés être dans la même salle et seulement sur des tables différentes pour éviter les échanges de goûter.

L'association demande également si la mairie peut communiquer sur la nature des goûters afin de limiter la présence de Chips, bonbons etc...

- L'association réitère sa demande de visite du temps péri-scolaire du midi (cantine et activités) et demande un point sur la qualité de la prestation. La mairie précise que le Maire a eu un rendez vous fin décembre avec le directeur du prestataire pour améliorer la qualité et rester conforme à la prestation payée. Le prestataire est renouveler en février pour 1 an encore. La mairie se réserve la possibilité d'infliger des pénalités selon l'évolution de la qualité, à ce titre un premier retour auprès des agents qui y mangent sera fait fin janvier.

La date de visite sera précisée par la mairie rapidement selon les disponibilités des agents.

L'association précise qu'un seul représentant de la mairie suffit et qu'un seul représentant par association sera présent.

- Suite aux mouvements de grèves, l'association félicite la mairie pour son suivi et pour sa communication. La mairie précise que les journées d'accueil type centre aéré pendant les jours de grève ne seront pas facturés, tout comme les prestation cantine qui ne tiennent pas compte du prévisionnel en jour de grève.

- Travaux des maternelles. La mairie va relancer le service technique pour obtenir les résultats des test amiante effectué sur la maternelle Prévert. Pour l'audit du bâtiment de la maternelle Pasteur, la mairie attend toujours la tarification du prestataire pour la mettre en place.

A noter que l'association se félicite du traitement anti termites et des travaux de réparation des trous au sein de la maternelle Prévert.

- Les deux écoles ont attiré l'attention de la municipalité sur les incivilités constatées aux abords des deux écoles. Les places handicapés trop souvent prises par des personnes valides, tout comme la place du Bus sur le complexe Pasteur rarement libre pour le transport scolaire. A ce titre la Mairie va faire un rappel auprès de la Police Municipale pour que les passages soient plus fréquents et qu'ils soient associés à une réelle campagne de verbalisation dissuasive.

- Une réduction de 30% de la tarification pour le second enfants scolarisé lors des prestations péri-scolaire est actuellement prise en compte. C'était une volonté de la mairie le temps d'avoir un retour sur les nouvelles modalités de facturation misent en place.

L'association sollicite un retour de la mairie pour revenir à l'abattement de 50% comme il était effectué avant le nouveau calcul de facturation.

La mairie n'a pour le moment qu'un retour global sur les recette péri-scolaire et constate une légère baisse, mais sans pouvoir affiner plus de détails. L'association souhaite être informée une fois que les détails des recettes seront connues.